

DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS
CANTON DE ST JUST EN CHAUSSÉE



MAIRIE DE LE GALLET 60360
EXTRAIT du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
(séance du 19 mars 2025 à 19h00)

Date de la convocation : 05 mars 2025
date de l'affichage : 19 mars 2025
Nombre de Présents : 08

Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de votants : 08

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle de Conseil sous la Présidence de M. Mathieu BOUREUX Maire.

Étaient présents : M. M. KAMÉLI Stéphane, M. GOUGE Bernard, COUPLET Nicolas,
Mmes THÉVENON Annie, JONARD Sylvie, NORTIER Christine, M. BOUSSIFET Arnaud

Était absente excusée : Mme LALOT Isabelle

Les membres présents valident à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2025.

M. Nicolas COUPLET est nommé secrétaire de séance.

ORDRE N°1 : ENQUÊTE PUBLIQUE PARC ÉOLIEN ROTANGY SAS VALLÉE DE BOVES

M. Le Maire présente l'arrêté préfectoral ordonnant le déroulement d'une enquête publique sur le projet de la Société SAS Vallée de Boves visant à exploiter un parc éolien sur la Commune de Rotangy. Cette enquête publique portant sur l'exploitation d'un parc éolien constitué de cinq aérogénérateurs et d'un poste de livraison se déroule du 11 mars au vendredi 11 avril 2025 inclus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le titre 1er du livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Considérant les précédentes délibérations (22 octobre 2014, 25 mai 2016, 31 janvier 2018, 05 février 2020, 09 juin 2021, 08 septembre 2021) où l'assemblée a émis à l'unanimité un avis défavorable à des demandes d'autorisation d'exploiter un parc éolien,

Considérant les réponses négatives d'administrés reçues en mairie suite à une demande d'avis par consultation citoyenne via le bulletin communal,

Considérant les trois indicateurs classés de la DREAL définissant LE GALLET en zone rouge de saturation,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

CONFIRME à l'unanimité un avis défavorable pour le projet de développement « Parc éolien SAS VALLÉE DE BOVES » pour différentes raisons (saturation visuelle sur le secteur et dégradation du paysage, nuisances lumineuses nocturnes, enjeux économiques et financiers incertains, pas d'enjeux écologiques, menaces pour la biodiversité...)

Pour extrait certifié conforme.

Le 20 mars 2025

Le Maire

Mathieu BOUREUX

